



CHALLENGE DE LA QUALITE DES SAPEURS POMPIERS DU GARD

SAMEDI 30 MARS 2019
- AIGUES-MORTES -

Organisation : Centre de Secours
TERRE DE CAMARGUE



Service des Sports
des Sapeurs-Pompiers du GARD
Groupement Fonctionnel Formation
SDIS 30

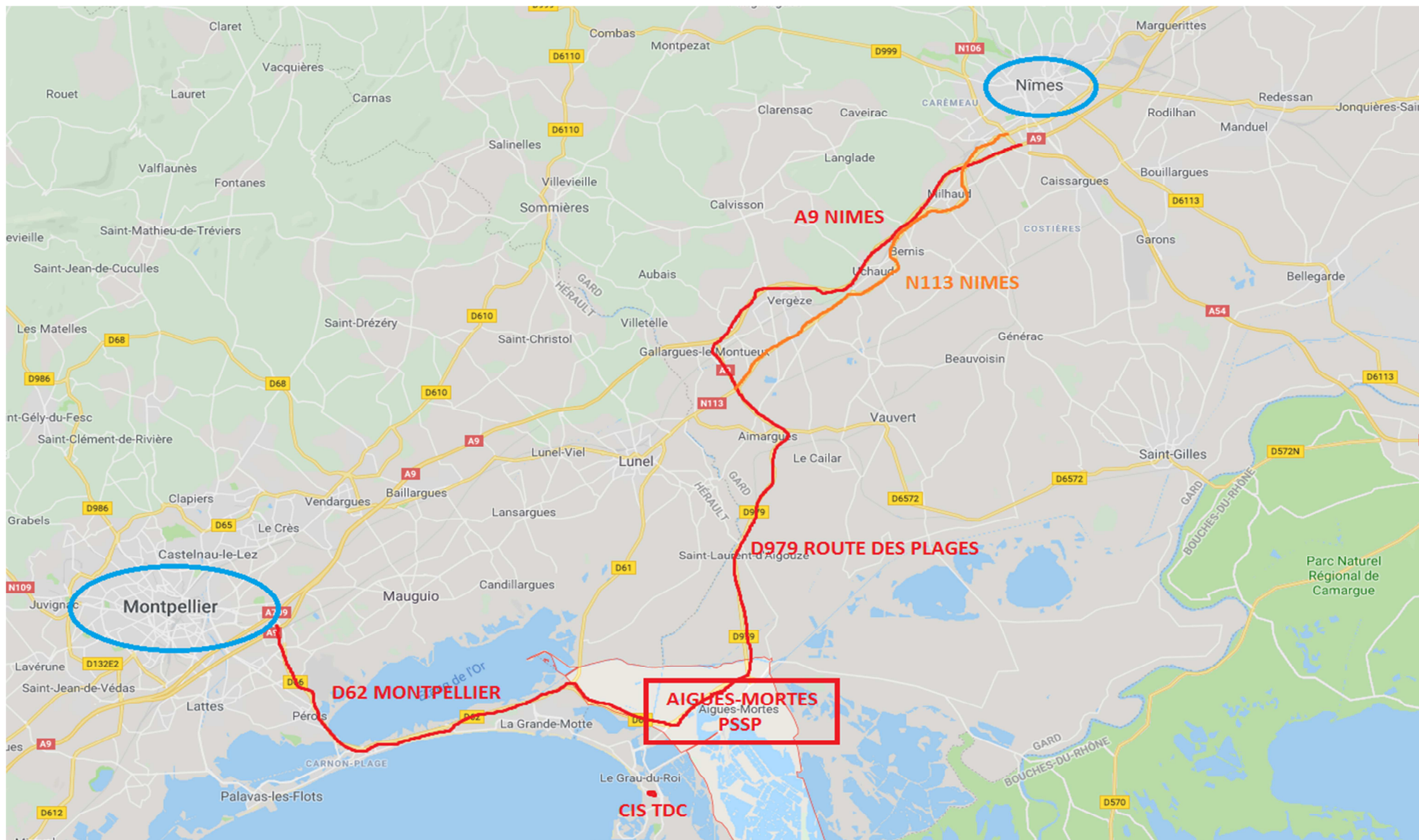
SOMMAIRE



- 1 Plan de situation
- 2 Lieu de la manifestation
- 3/4 Règlement
- 5 Programme de la journée
- 6/7 Fiche d'inscription
- 8 Autorisation parentale
- 9 Formule repas
- 10 Fiche repas

CHALLENGE DE LA QUALITE 2019

Plan de situation COMMUNE DE AIGUES-MORTES



CHALLENGE DE LA QUALITE 2019

LIEU DE LA MANIFESTATION « STADE BOURGIDOU AIGUES-MORTES »



REGLEMENT

Article 1 : Organisation

La compétition est placée sous la responsabilité de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. Cette épreuve est organisée par le centre de secours de TERRE DE CAMARGUE en coordination avec l'EDSP et le Groupement FOR/ Sport. L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires.

Article 2 : Lieu

Stade « BOURGIDOU » commune de AIGUES-MORTES 30220

Article 3 : Epreuves sont ouvertes

- Tous les sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires en activités de service et régulièrement inscrits sur les registres d'un Centre de Secours depuis le 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve.
- Tous les jeunes Sapeurs-pompiers régulièrement encadrés et inscrits, au 1^{er} Janvier de l'année de l'épreuve dans une association habilitée de Jeunes Sapeurs-pompiers qui ne pourront courir uniquement dans les catégories Minimes, Cadets ou Juniors en fonction de leur âge.

Article 4 : Nombre de Participants

Aucune limite n'est imposée dans le nombre de candidats admis sur cette épreuve officielle SP. Toutefois chaque concurrent participera au PSSP ainsi qu'à une épreuve d'athlétisme dans la chronologie du programme.

Article 5 : Jury

Le Jury qui a qualité de régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel, sera présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

Article 6 : Sélection pour l'épreuve Régionale

Les quatre meilleurs temps du PSSP et le premier de chaque épreuve athlétique dans chaque catégorie seront sélectionnés pour participer à la finale régionale, dont le lieu et la date apparaît ci-dessous.

Parmi les sapeurs-pompiers sélectionnés, un remplaçant pourra également être sollicité pour toutes les épreuves.

FINALE REGIONALE DU PARCOURS SPORTIF SAPEUR-POMPIER

Date et lieu à déterminer

FINALE NATIONALE DU PARCOURS SPORTIF SAPEUR-POMPIER

LE 22 JUIN 2019 à ARGENTAN (61) ORNE

Article 7 : Réclamation

En cas de contestation, il sera fait en application de l'arrêté du 26 octobre 1949 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'Education Nationale, en ce qui concerne l'épreuve du PSSP, du Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme en ce qui concerne les épreuves athlétiques, à l'exception du grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique. (Fascicule n°12 du schéma national de formation relatif aux compétitions sportives, note d'information n°1200 du 13 juillet 1994)

Article 8 : Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés ainsi que la première équipe par épreuve masculin ou féminin.

(Parcours, Saut en hauteur, Lancer de poids, Grimper de Corde, Vitesse (80, et 100m), Demi-fond (500, 800, et 1000m). Sans oublier le Challenge de la Qualité remis en jeu.

Article 9 : Catégories

Catégories et année de naissance (Règlement et catégories de la FFA)

Minimes	H - F	(2004-2005)
Cadets	H - F	(2002-2003)
Juniors	H - F	(2000-2001)
Seniors	H - F	(1980-1999)
Vétéran	H - F	(1979 et avant)

Article 10 : Epreuves

Parcours Sportif

Athlétisme

- Saut en Hauteur
- Lancer de Poids
- Grimper de corde
- Vitesse (80 et 100 mètres)
- Demi-fond (500, 800 et 1000 mètres)

Article 11 : Informations diverses

- Retraits des dossards sur le site : Club House Stade Bourgidou Aigues-Mortes
- Ltn MARTINEZ Vincent TDC et Ltn VILLARET Olivier EDSP pour tout renseignement

Article 12 : Inscription

Les fiches d'inscriptions dûment signées devront parvenir par @ ou par courrier interne :

EDSP

Groupement Fonctionnel Formation/ Sport

3350 Avenue Kennedy ZI St Césaire

30900 Nîmes

AVANT LE SAMEDI 16 MARS 2019

Service des Sports
Groupement Fonctionnel Formation

E.D.S.P 30
Ltn VILLARET Olivier

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 09 h 00 Distribution des dossards (Club house stade Aigues-Mortes)
- 09 h 15 Briefing des juges et contrôleurs (Club house stade Aigues-Mortes)
- 09 h 30 Début des Epreuves Parcours Sportifs (2 Parcours + 1 d'entraînement)
Dans l'ordre suivant :
- Catégorie minimes H -F
 - Catégorie cadets H -F
 - Catégories juniors H -F
 - Catégorie Senior H -F
 - Catégorie Vétérans H- F

REPAS (Avec formule Paella proposée par l'Amicale)

- 13 h 30 Briefing des juges et contrôleurs (PC de site)
- 14 h 00 Séries Vitesse (80 et 100 mètres)
- 14 h 00 Corde
- 14 h 00 Saut en hauteur
- 15 h 00 Demi-fond (500, 800, 1000 mètres)
- 15 h 00 Lancer de poids
- 15 h 30 Finales Vitesse (80 et 100 mètres)
- 16 h 45 Cérémonie de récompenses et verre de l'amitié

FICHE D'INSCRIPTION
« Parcours Sportif Sapeur-Pompier »
et épreuves Athlétiques

A renvoyer avant le 16 mars 2019

CIS de :

Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	PSSP	Epreuve Athlétisme

Je soussigné..... Chef du CIS de

Atteste que les personnels désignés ci-dessus sont inscrits au registre du corps Départemental du GARD ou à l'association de JSP au 1^{er} janvier 2019. Ces personnels ont subi la visite médicale de maintien en activité, conformément aux dispositions de l'arrête du 06 mai 2000 et du 23 décembre 2005.

Signature du chef de Centre :

FICHE D'INSCRIPTION
« Parcours Sportif Sapeur-Pompier »
et épreuves Athlétiques

A renvoyer avant le 16 mars 2019

CIS de :

Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	PSSP	Epreuve Athlétisme

Je soussigné..... Chef du CIS de

Atteste que les personnels désignés ci-dessus sont inscrits au registre du corps Départemental du GARD ou à l'association de JSP au 1^{er} janvier 2019. Ces personnels ont subi la visite médicale de maintien en activité, conformément aux dispositions de l'arrête du 06 mai 2000 et du 23 décembre 2005.

Signature du chef de Centre :

AUTORISATION PARENTALE D'HOSPITALISATION
ET D'OPERATION.

Pour les concurrents âgés de moins de 18 ans à la date des Epreuves
(en dehors des JSP en sections départementales)

Je soussigné, Monsieur ou Madame

Autorise (mon fils ou ma fille)..... né(e) le.....

A..... demeurant à.....

A être hospitalisé et le cas échéant à subir une intervention chirurgicale en cas d'accident au cours du déplacement et des épreuves sportives de service prévus à l'occasion du parcours sportif départemental qui se déroulera le samedi 30 Mars 2019 à Aigues-Mortes.

Fait à..... le

Signature parents :

Challenge Départemental de la Qualité
CIS TERRE DE CAMARGUE

Samedi 30 Mars 2019

FORMULE 10€

Paella
Fromage
Dessert

Confirmer vos repas en arrivant auprès de la
buvette. Le règlement des repas se fera sur place.

Fiche repas à retourner
avec inscriptions

CIS ou école de JSP de :

Nombre de formule :

Total à Payer :